

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-237-1  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**AVIS PUBLIC** est donné que lors d'une séance tenue le 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 2022-237-1 modifiant le Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Ce projet de règlement vise à alléger les dispositions relatives aux documents exigés.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 11 juillet 2023 à 18 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par le maire expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse [www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca](http://www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca) ou à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ** à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 28 juin 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le journal local *La Voix Régionale* et en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 28 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 juin 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière